



CASINO DE CAYENNE
REPONSES AUX REMARQUES ARCHITECTURALES reçu le 31.01.2019

Les réponses aux remarques ont été regrouper par un thème Afin de répondre à l'ensemble des remarques qui ont été émise sur le
Projet du Casino de Cayenne que nous avons présenté,

SOMMAIRE :

I. IMPLANTATION	page 3
II. STATIONNEMENT ET ESPACES EXTERIEURS	page 13
III. PARTI PRIS ARCHITECTURAL	page 15
IV. DETAILS TECHNIQUES	page 20
V. LA SALLE DE SPECTACLE	page 21



I. IMPLANTATION

Rappel des remarques concernant l'implantation du bâtiment dans le site :

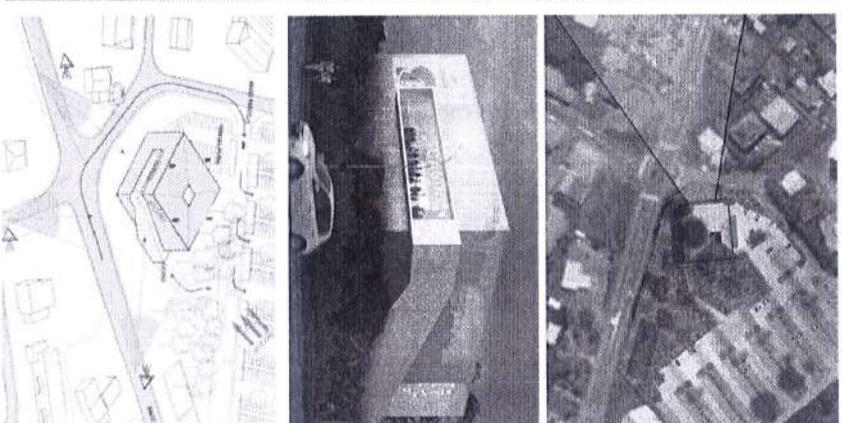


1. Si le choix conceptuel et sa position d'implantation sont de voir l'édifice et de l'imposer. Il doit avant tout rappeler qu'il est le CASINO de la ville de Cayenne. Symboliquement la façade principale aurait dû être orientée en direction du centre-ville, sur l'axe ouest-nord, afin d'attirer et accueillir le public. Dans ce projet il manque des détails et des plans de façade (à plus grande échelle) pour permettre de mieux comprendre le traitement de cette façade principale.
L'insertion paysagère ne correspond pas au plan de masse. A travers les intégrations communiquées, nous remarquons que la position de l'entrée est quasiment à l'arrière du bâtiment (façade sud), en face du pignon de l'église de GRANT. Alors que sur l'axonométrie il est bien indiqué que l'accès est sur la façade est. Cette entrée n'est pas « marquante » et ambitieuse, comme espéré. Il est nécessaire d'avoir une entrée forte et exceptionnelle, afin de renvoyer au passant et visiteur, l'image d'un bâtiment emblématique.
2. La façade nord est une façade opaque. Pourtant, c'est la première façade que voit le visiteur depuis l'accès à la parcelle.
4. Le seul élément remarquable de la façade ne se découvre pas en arrivant mais uniquement en passant en voiture.
10. Pour le choix d'implantation du bâtiment, il faudra tenir compte des racines des manguiers. Les paysagistes préconisent une distance de 15 à 20m entre l'arbre et les fondations du bâtiment.
17. Une perspective d'ensemble en intégrant l'église est nécessaire pour avoir une bonne lecture de la composition urbaine.

I. IMPLANTATION

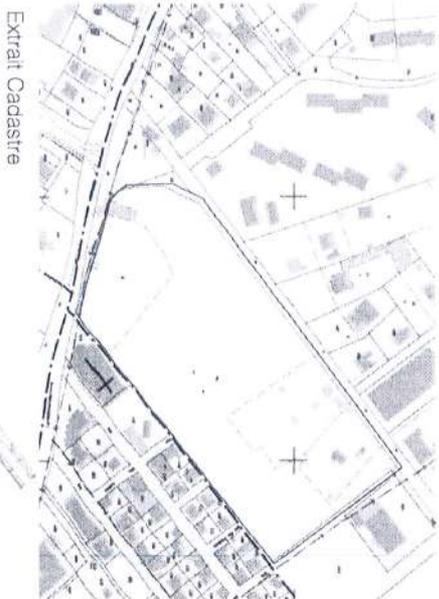
Orientation du bâtiment

« 1. Si le choix conceptuel et sa position d'implantation sont de voir l'édifice et de l'imposer. Il doit avant tout rappeler qu'il est le CASINO de la ville de Cayenne. **Symboliquement la façade principale aurait dû être orientée en direction du centre-ville, sur l'axe ouest-nord, afin d'attirer et accueillir le public.** Dans ce projet il manque des détails et des plans de façade (à plus grande échelle) pour permettre de mieux comprendre le traitement de cette façade principale. [...] »



I. IMPLANTATION

Positionnement dans la parcelle Rappel du contexte



Plan topographique transmis par la ville (arbres non relevés)



- PLAN DE SYNTHESE / Superposition du plan Cadastral et du plan topographique**
- Limites des parcelles 38, 62 et 63
 - Limite parcelle projet (cadastré)
 - Limites terrain plan Topo

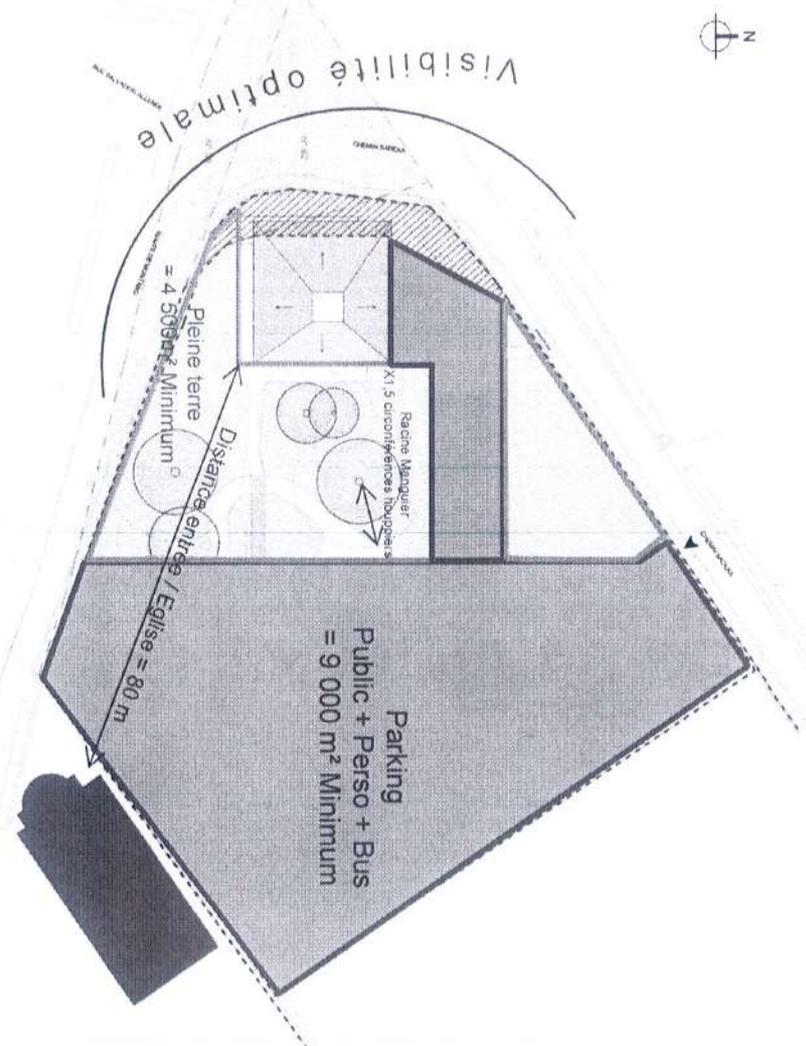
Plan d'implantation
 Date: 21.02.2019
 Transmis par la ville

Plan topographique corrigé par ECR

I. IMPLANTATION

Positionnement dans la parcelle

- « 1. Si le choix conceptuel et sa position d'implantation sont de voir l'édifice et de l'imposer. Il doit avant tout rappeler qu'il est le CASINO de la ville de Cayenne. Symboliquement la façade principale aurait dû être orientée en direction du centre-ville, sur l'axe ouest-nord, afin d'attirer et accueillir le public. A travers les intégrations communiquées, nous remarquons que la position de l'entrée est quasiment à l'arrière du bâtiment (façade sud), en face du pignon de l'église de GRANT. Alors que sur l'axonomie il est bien indiqué que l'accès est sur la façade est. Cette entrée n'est pas « marquante » et ambiguë, comme espéré. Il est nécessaire d'avoir une entrée forte et exceptionnelle, afin de renvoyer au passant et visiteur, l'image d'un bâtiment emblématique. [...] »
2. La façade nord est une façade opaque. Pourtant, c'est la première façade que voit le visiteur depuis l'accès à la parcelle.
4. Le seul élément remarquable de la façade ne se découvre pas en arrivant mais uniquement en passant en voiture.
10. Pour le choix d'implantation du bâtiment, il faudra tenir compte des racines des manguiers. Les paysagistes préconisent une distance de 15 à 20m entre l'arbre et les fondations du bâtiment[...] »



Synthèse contrainte parcelle

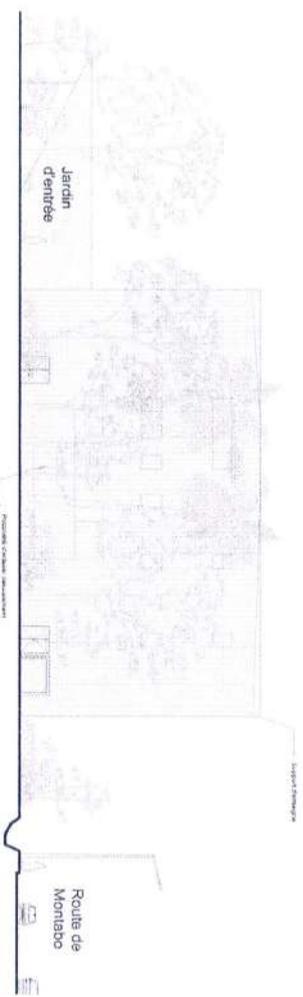
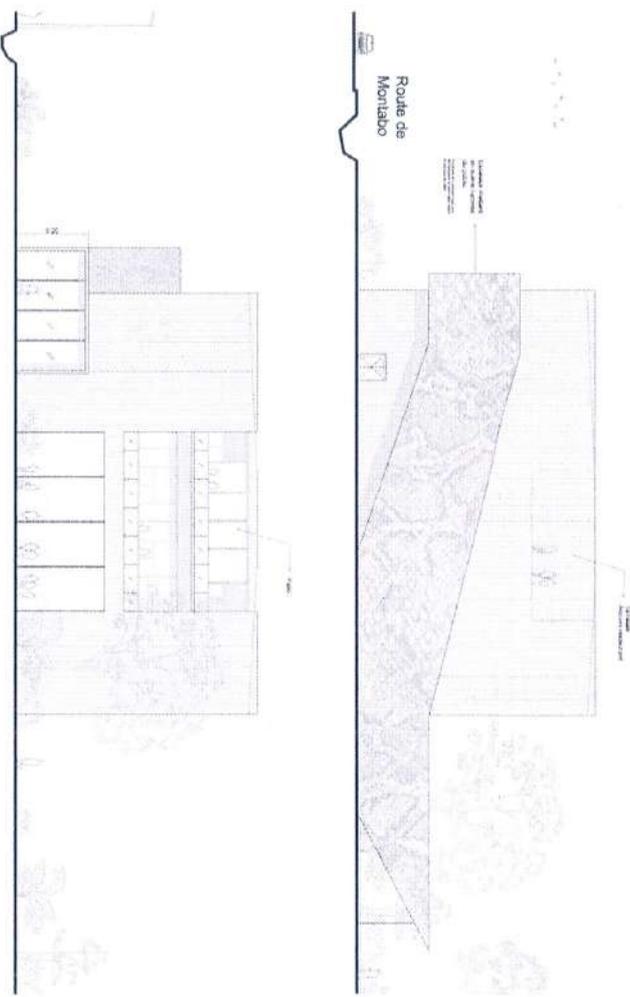
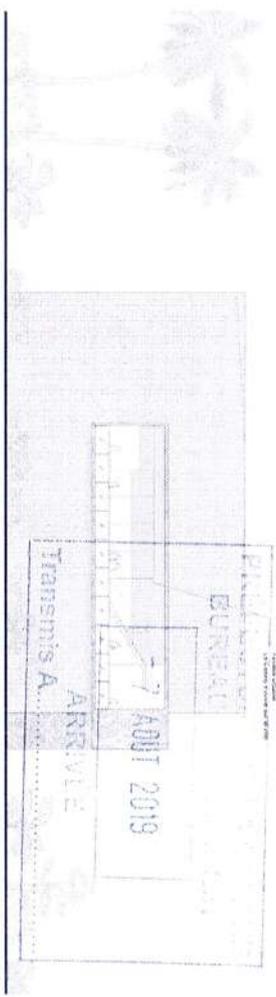


Axonométrie

I. IMPLANTATION

Les Façades – L'entrée

- « 1. [...] Dans ce projet il manque des détails et des plans de façade (à plus grande échelle) pour permettre de mieux comprendre le traitement de cette façade principale [...] »
2. La façade nord est une façade opaque. Pourtant, c'est la première façade que voit le visiteur depuis l'accès à la parcelle.
4. Le seul élément remarquable de la façade ne se découvre pas en arrivant mais uniquement en passant en voiture . »

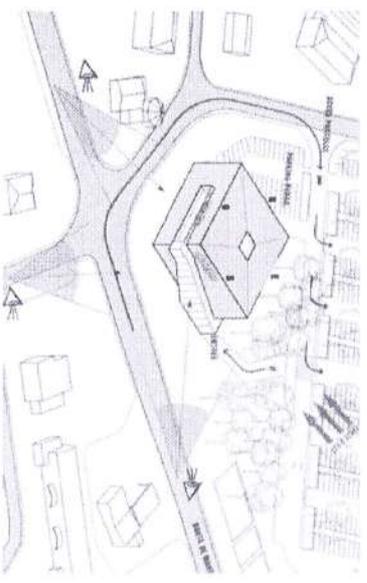
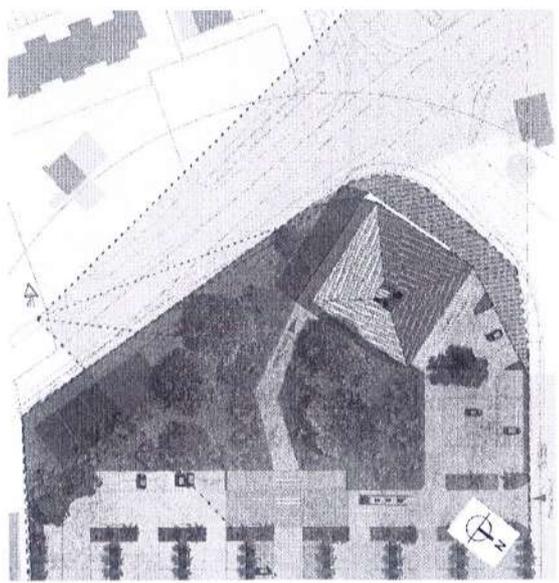
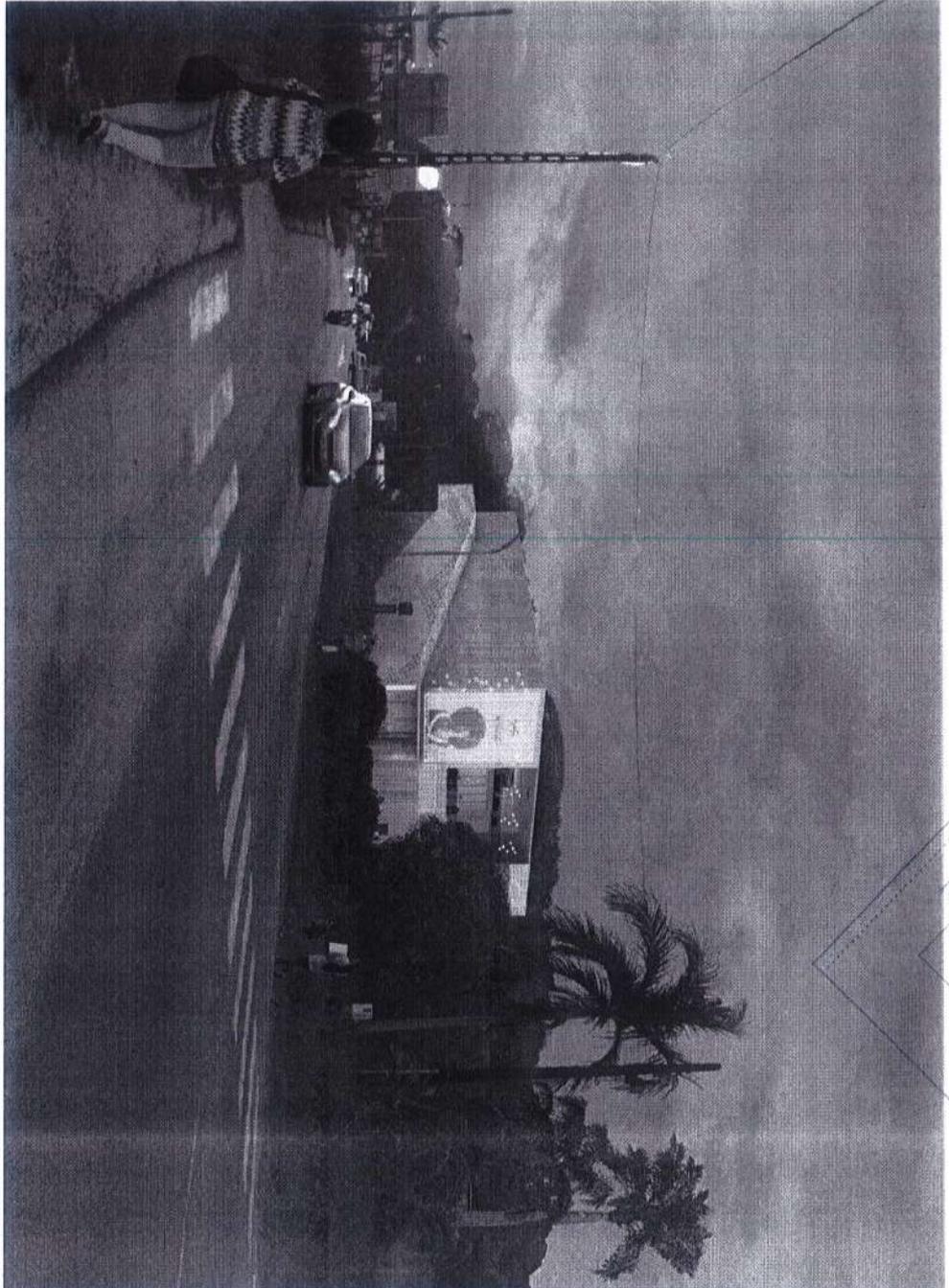


I. IMPLANTATION

Insertion Paysagère

« 1. [...] L'insertion paysagère ne correspond pas au plan de masse. [...] »

« L'insertion paysagère ne correspond pas au plan de masse. [...] »

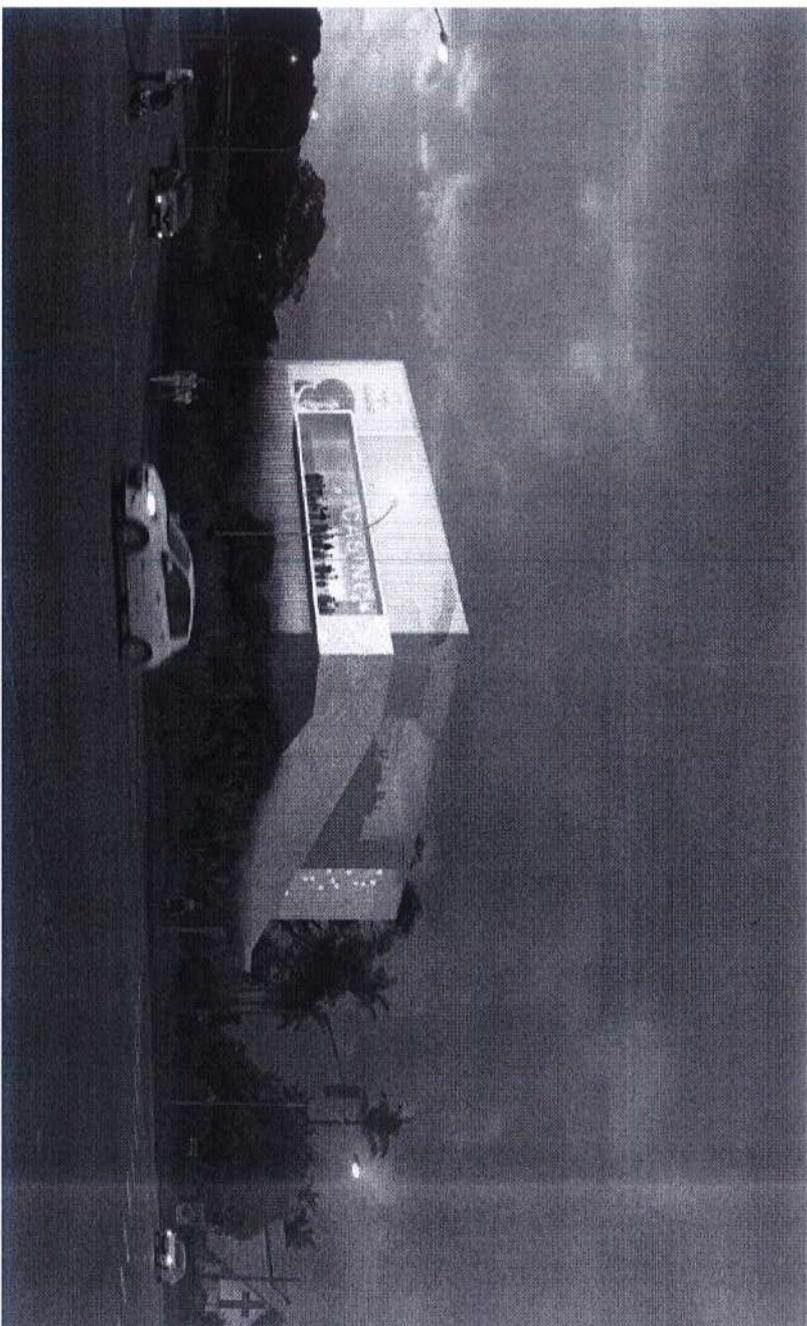


I. IMPLANTATION

Insertion Paysagère

« 1. [...] L'insertion paysagère ne correspond pas au plan de masse. [...] »

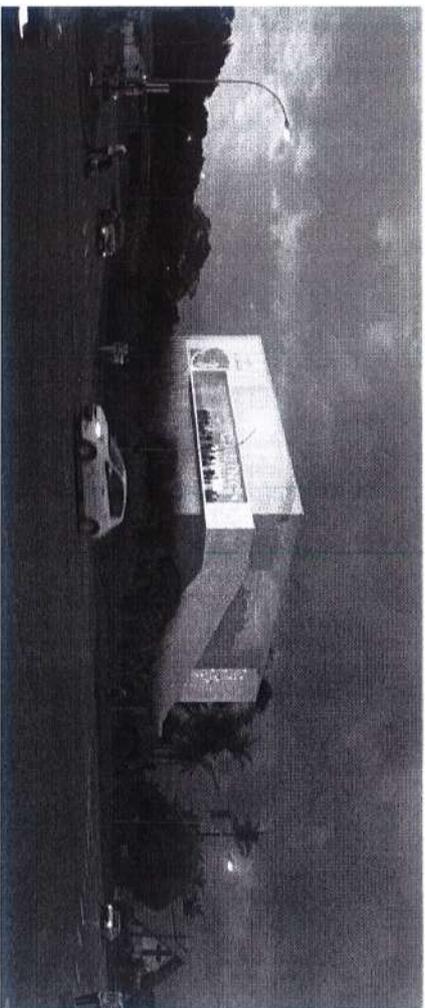
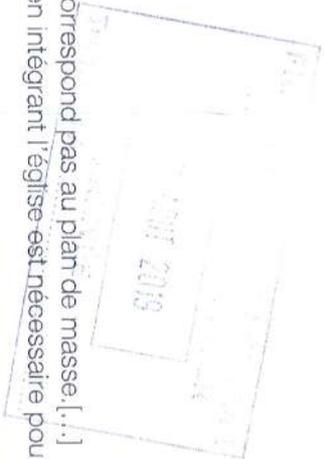
« L'insertion paysagère ne correspond pas au plan de masse. [...] »



I. IMPLANTATION

Insertion Paysagère

« 1. [...] L'insertion paysagère ne correspond pas au plan de masse. [...] »
17. Une perspective d'ensemble en intégrant l'église est nécessaire pour avoir une bonne lecture de la composition urbaine. »



I. AGENCEMENT STATIONNEMENT ET ESPACES EXTERIEURS

Rappel des remarques concernant le stationnement et la Séquence d'entrée



3. Malgré la distinction des voies de circulation du public, du personnel et des artistes, comment sont-elles matérialisées, le type de clôture choisi.
5. Il manque des précisions sur le traitement des limites par rapport à la route départementale, propriété de la CTG.
13. Il manque un parking réservé aux bus, dans la zone de stationnement du personnel et des artistes (pour les groupes).
14. Le traitement du stationnement n'est pas suffisamment séquencé (il aurait fallu plusieurs poches).
19. La distance à parcourir entre la place de stationnements et le bâtiment est trop longue sur en saison de pluies qui couvre 50% du temps.
20. Il manque une dépose-minute couverte type parvis en raison de la forte pluviométrie 6 mois par an.
21. Quid de l'aire de retournement pour les bus et les engins de secours et la collecte des ordures ménagères ?
22. Est-il possible d'envisager un parking VIP ?
23. Qu'avez-vous prévu pour la collecte des fonds issus des MAS ?
18. L'ascenseur est loin de l'entrée du casino.

I. AGENCEMENT STATIONNEMENT ET ESPACES EXTERIEURS

Requalification du Parking et de la Séquence d'entrée



«3. Malgré la distinction des voies de circulation du public, du personnel et des artistes, comment sont-elles matérialisées, le type de clôture choisi.

13. Il manque un parking réservé aux bus, dans la zone de stationnement du personnel et des artistes (pour les groupes).

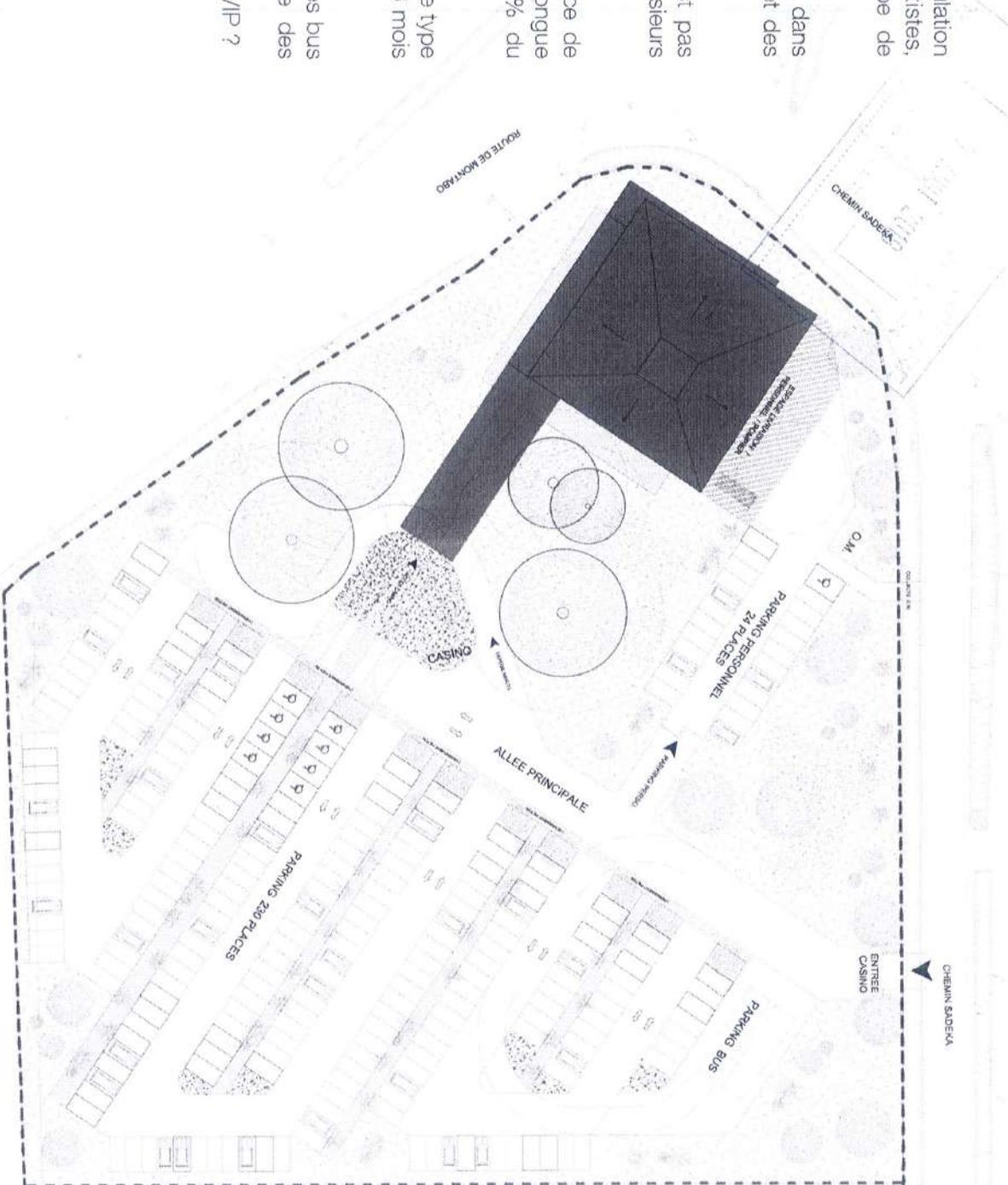
14. Le traitement du stationnement n'est pas suffisamment séquencé (il aurait fallu plusieurs poches).

19. La distance à parcourir entre la place de stationnements et le bâtiment est trop longue sur en saison de pluies qui couvre 50% du temps.

20. Il manque une dépose-minute couverte type parvis en raison de la forte pluviométrie 6 mois par an.

21. Quid de l'aire de retournement pour les bus et les engins de secours et la collecte des ordures ménagères ?

22. Est-il possible d'envisager un parking VIP ?



I. STATIONNEMENT ET ESPACES EXTERIEURS

PARCOURS ET SEQUENCE D'ENTRÉE

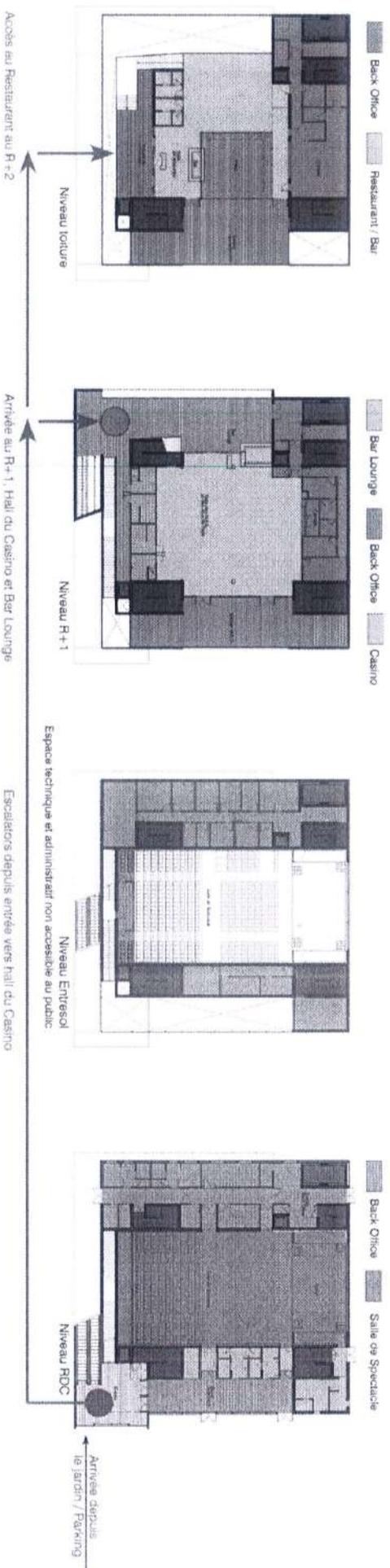
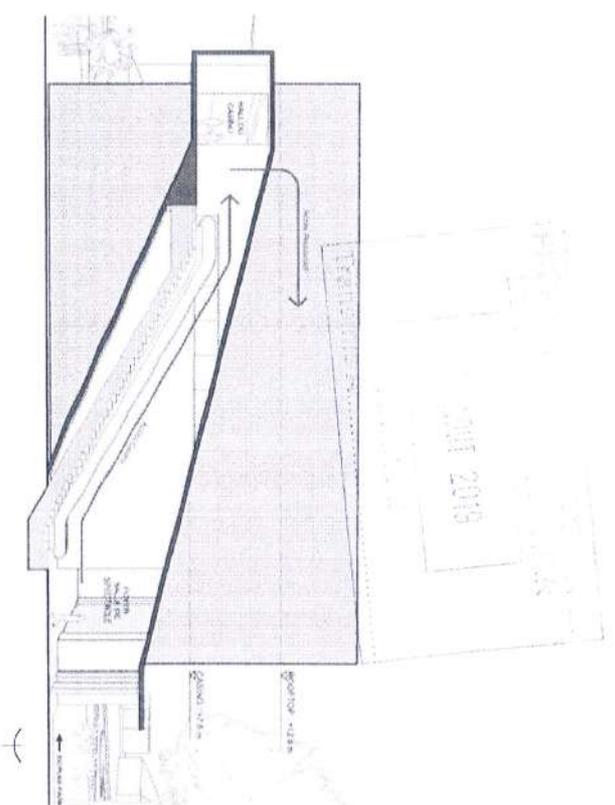
«11. Il faudra indiquer le dispositif d'évacuation choisi pour le traitement des eaux de pluies dans la zone du patio, lors des fortes précipitations intense.

12. Il n'est pas nécessaire de climatiser les cages d'escalier.

16. Dans la conception d'un escalier des ERP, la réglementation impose un certain nombre de palier de repos. (Voir législation).

18. L'ascenseur est loin de l'entrée du casino.

23. Qu'avez-vous prévu pour la collecte des fonds issus des MAS ? »



III. PARTI PRIS ARCHITECTURAL

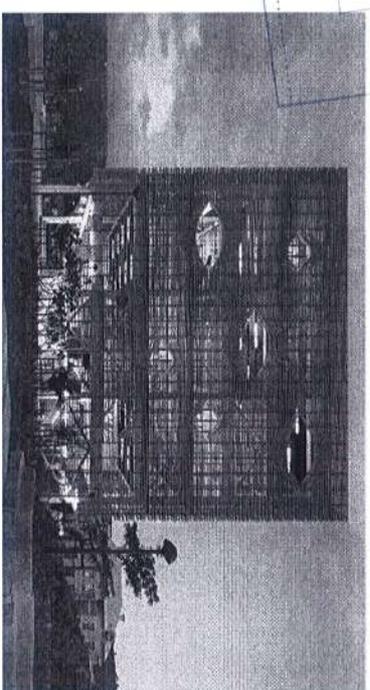
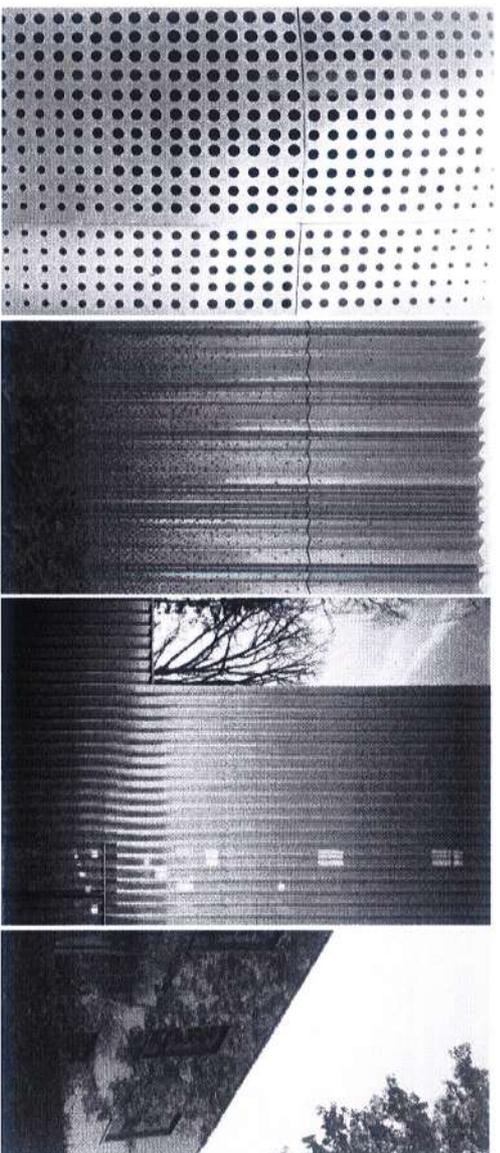
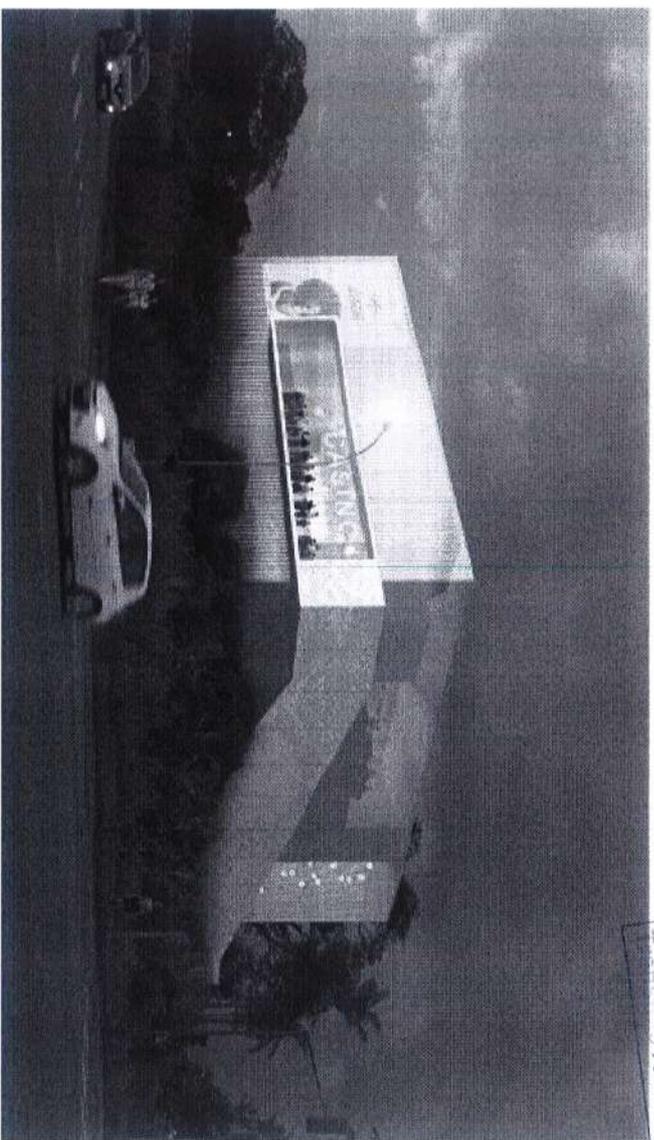
Rappel des remarques concernant les ambiances et la matérialité

6. Le choix architectural « simple » en forme de cube du CASINO s'intègre difficilement dans son environnement immédiat, son voisinage. Cette forme basique n'est pas suffisamment aboutie dans l'image que souhaite renvoyer le concepteur. Le bâtiment composé d'une façade extérieure rigide et mono-matériau est « austère ». Il faut amener plus de transparence, pour apprécier la conception des volumes internes et apprécier la sobriété de l'enveloppe.
7. Le matériaux la toiture et de l'enveloppe du bâtiment, la peau en tôle ondulée perforée n'est pas adaptée dans cet environnement où la rudesse du climat n'est pas sans conséquence sur sa pérennité. Compte tenu de la distance par rapport à la mer, il faudra porter une attention particulière pour le type de fabrication et pour la mise en œuvre. Le risque de corrosion est réel en raison de la proximité de l'édifice et de la mer. Dans ce type de structure en tôle ondulée perforée s'y pose du sel marin, des poussières qui deviennent à terme pâteuses et collantes. Ce sont des endroits où l'on peut avoir le plus de corrosion, car ils sont difficilement accessibles; Il y a également, le risque de nidations des oiseaux et l'occupation d'autres espèces et insectes endémiques.
8. Pour une meilleure intégration de ce bâtiment contemporain et casser cet effet glacial, il est nécessaire d'amener ponctuellement des matériaux chauds et nobles rappelant ainsi l'architecture vernaculaire de la Guyane.
9. Attention à l'image que renvoie la tôle ondulée dans l'imaginaire guyanais.

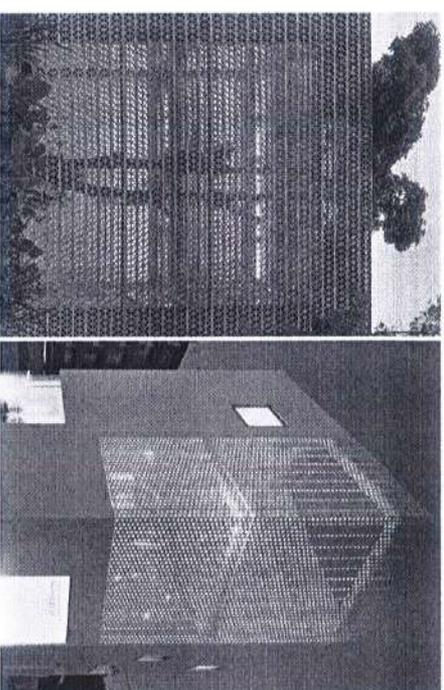
III. PARTI PRIS ARCHITECTURAL

Matérialité

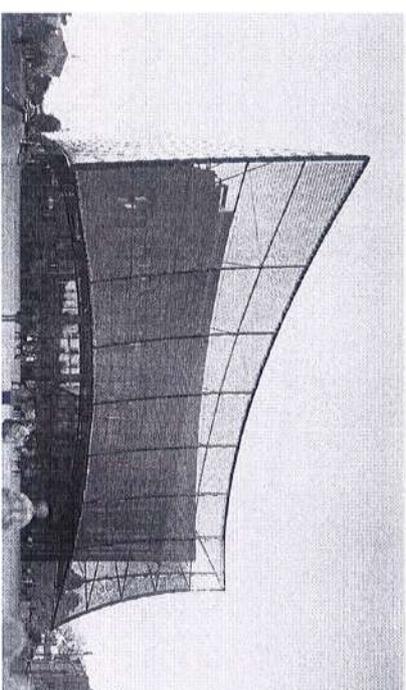
PROJET DE LOI
 N° 10
 - 7 AOÛT 2019
 ARRÊTÉ
 François A.



Médiathèque St Paul Réunion – PÉRIPHÉRIQUES ARCHITECTES



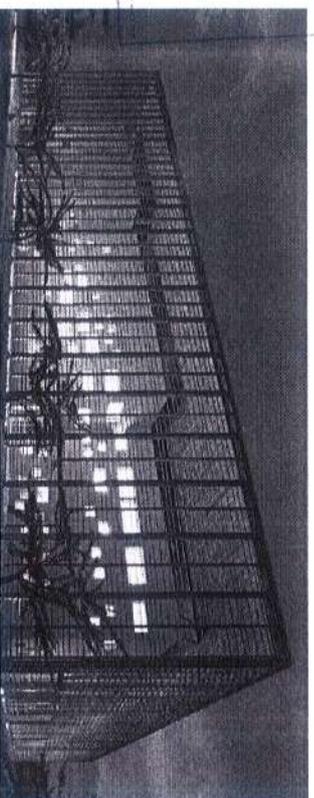
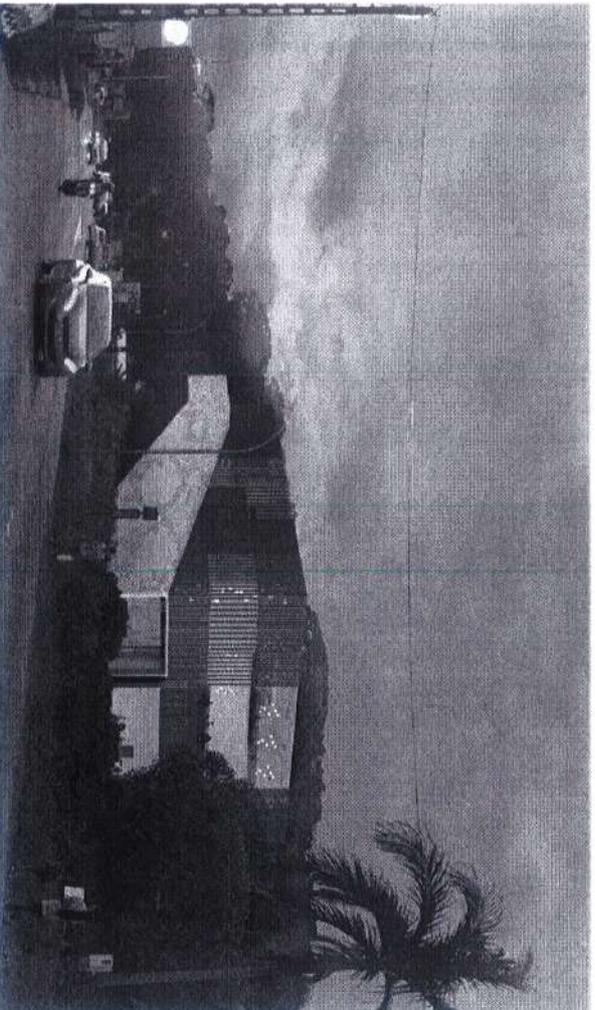
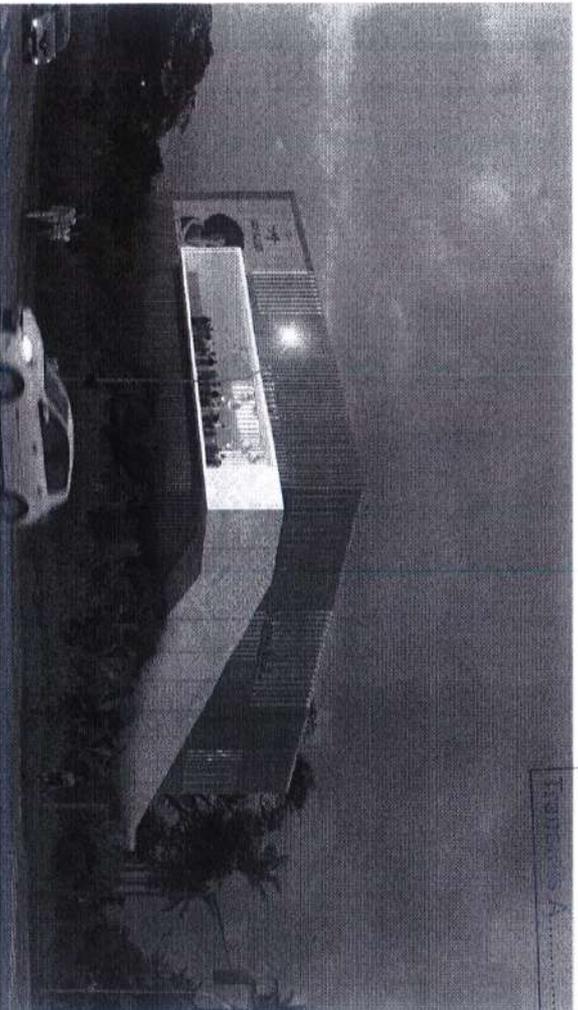
Japon – Kanagawa



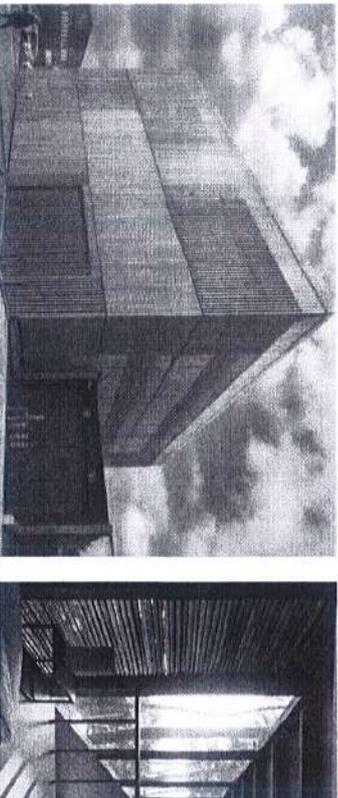
Albi France – Grand Théâtre

III. PARTI PRIS ARCHITECTURAL

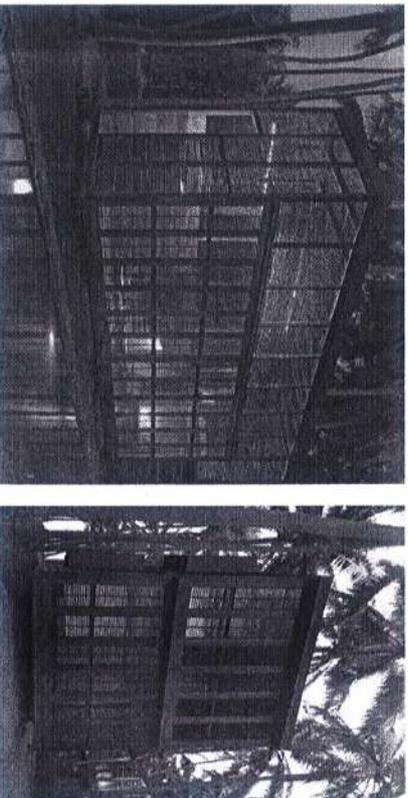
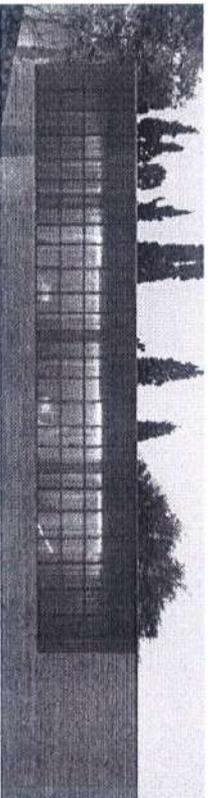
La possibilité du bois



GUYANE - Bibliothèque Universitaire - RH+ ARCHITECTURE



Saint Denis / FRANCE - Médiathèque - ANTONINI+DARMON



INDE - STUDIO MUMBAI - 2007

IV. LA SALLE DE SPECTACLE

Rappel des remarques concernant la salle de spectacle

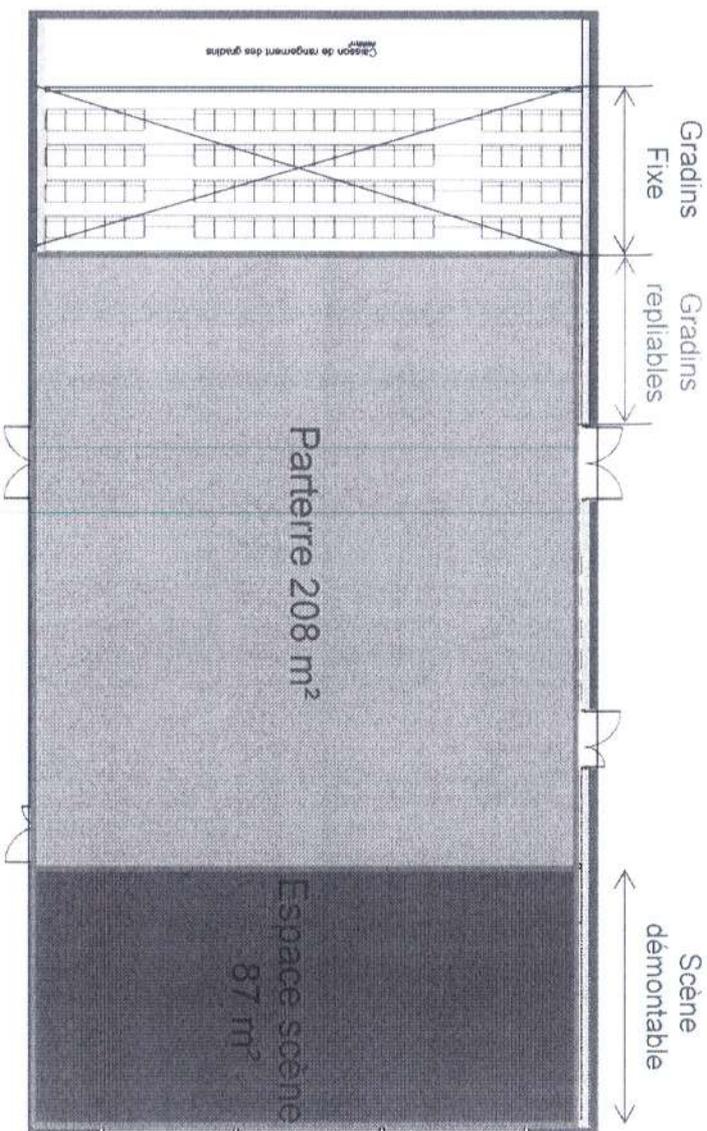


24. La salle telle qu'elle est définie est un peu « passe-partout », c'est-à-dire qu'elle n'est correctement adaptée qu'à un nombre limité de spectacles et « moyenne » pour les autres.
25. Il manque des précisions sur les caractéristiques techniques : surcharge de services totales autorisées en platond et en faux grill, puissances électriques totales et réparties (lumière, son, service), etc.
26. La capacité autorisée par la surface de 263m² est de 789 personnes, mais pour réaliser cette surface, il faut supposer qu'il n'y a aucune zone réservée ou inaccessible, ce qui impose entre autre qu'il n'existe aucune zone de dégagement devant la scène lors de la présentation de spectacle avec le public debout. Ce n'est pas réaliste et il faut prévoir une zone de circulation technique en devant de scène de 1,50 minimum, soit 20m², soit 60 personnes en moins dans la capacité. Malgré cela, lors d'une capacité « pleine jauge », au-delà du cote réglementaire, le confort du public sera médiocre, et la question des emplacements PMR est très problématique.
27. La surface utile du plateau est très faible. En tout, elle est de 87m², soit environ 14 X 6,2m. Si l'on enlève l'espace derrière le rideau de fond et les dégagements latéraux, il reste 10 m X 5,60 m, avec 2 escaliers en façade de scène qui réduisent encore la surface utile.
28. La hauteur sous grill est insuffisante : 5,75 m auquel il faut déduire 1,50 m de hauteur de plateau, et, -compte tenu de la conception du faux grill- les hauteurs nécessitées par les dispositifs d'accrochage, soit au moins 1 m. Il reste environ 3,25 m disponible pour les équipements techniques et les artistes qui évoluent. Il faudrait prévoir 7 m au strict minimum au lieu des 5,75m proposés.
29. La régie fermée en fond de salle est une conception ancienne qui est encore utilisée pour les spectacles classiques ou acoustiques, mais ne correspond pas à la demande du spectacle vivant de musiques actuelles pour lequel on préconise une régie ouverte en salle.
30. Le nombre et la surface des loges sont minimalistes.
31. L'accessibilité n'est pas suffisamment traitée : le nombre de PMR et emplacements (prévoir 10 en tout assis et 16 en tout debout) cheminements et positionnement des mal voyants etc. CF point 26
32. Il manque des indications sur la gestion des accès (gestion des flux en liaison avec les autres activités, zone d'attente avant l'ouverture des portes de la salle, gestion du contrôle d'accès – manuel ou informatisé).
33. Il y a une cohérence entre la coupe et le plan d'aménagement sur le positionnement des PMR.

IV – LA SALLE DE SPECTACLE

Configuration Jauge & Effectifs

* 26. La capacité autorisée par la surface de 263m² est de 789 personnes, mais pour réaliser cette surface, il faut supposer qu'il n'y a aucune zone réservée ou inaccessible, ce qui impose entre autre qu'il n'existe aucune zone de dégagement devant la scène lors de la présentation de spectacle avec le public debout. Ce n'est pas réaliste et il faut prévoir une zone de circulation technique en devant de scène de 1,50 minimum, soit 20m², soit 60 personnes en moins dans la capacité. Malgré cela, lors d'une capacité « pleine jauge », au-delà du cote réglementaire, le confort du public sera médiocre, et la question des emplacements PMR est très problématique. »



Calcul ERP pour une salle de spectacle Polyvalente

3 personnes / m²

Configuration 1 : spectacle place assise

➤ 400 places assises

Configuration 2 : spectacle debout + scène fixe

➤ Gradins partiellement replié = parterre de 208 m²

➤ Soit 624 personnes debout

Configuration 3 : si scène démontable

➤ Gradins partiellement replié + scène démontée

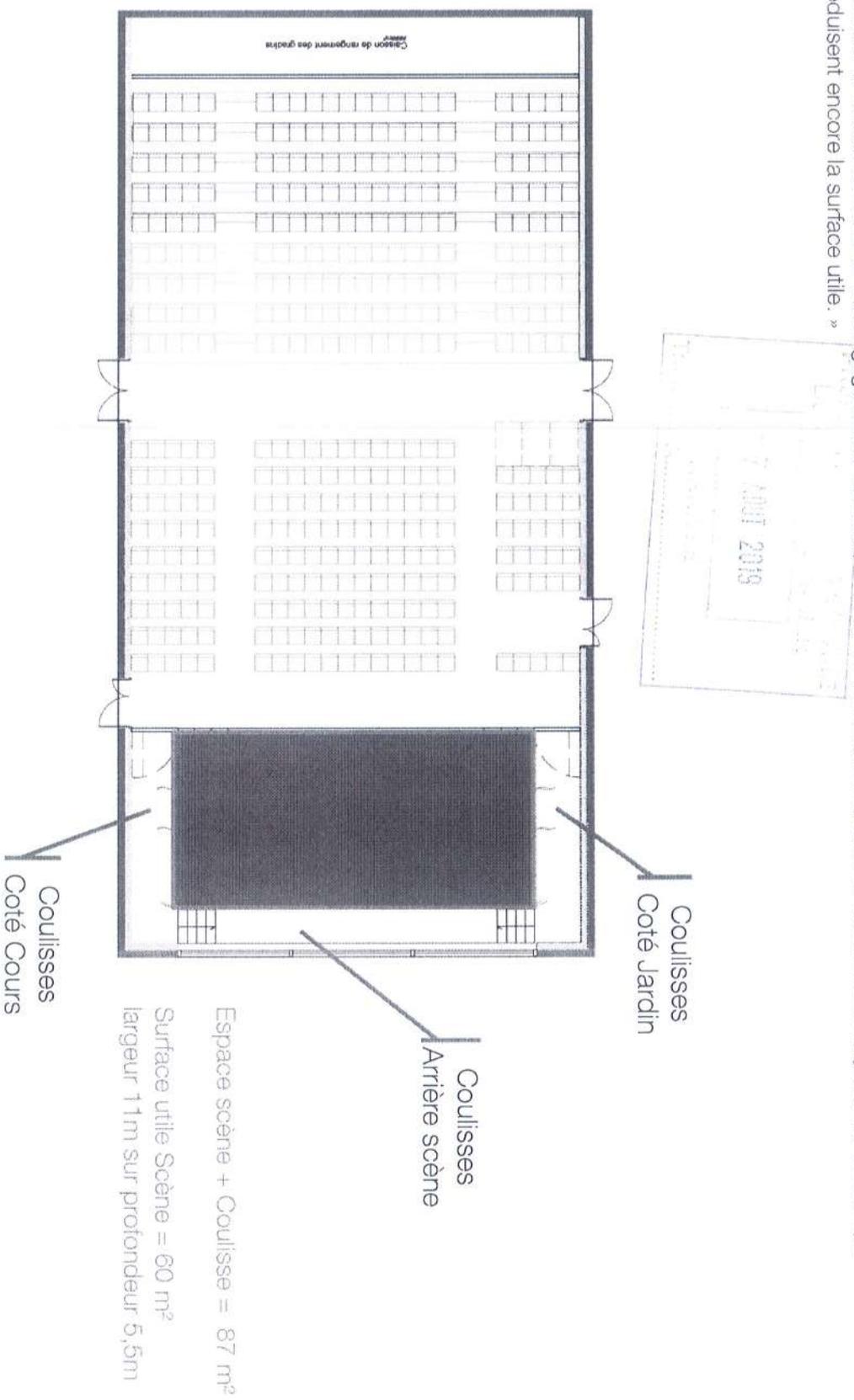
= un parterre de 295 m²

➤ Soit 885 personnes debout

IV – LA SALLE DE SPECTACLE

La Scène

« 27. La surface utile du plateau est très faible. En tout, elle est de 87m², soit environ 14 X 6,2m. Si l'on enlève l'espace derrière le rideau de fond et les dégagements latéraux, il reste 10 m X 5,60 m, avec 2 escaliers en façade de scène qui réduisent encore la surface utile. »

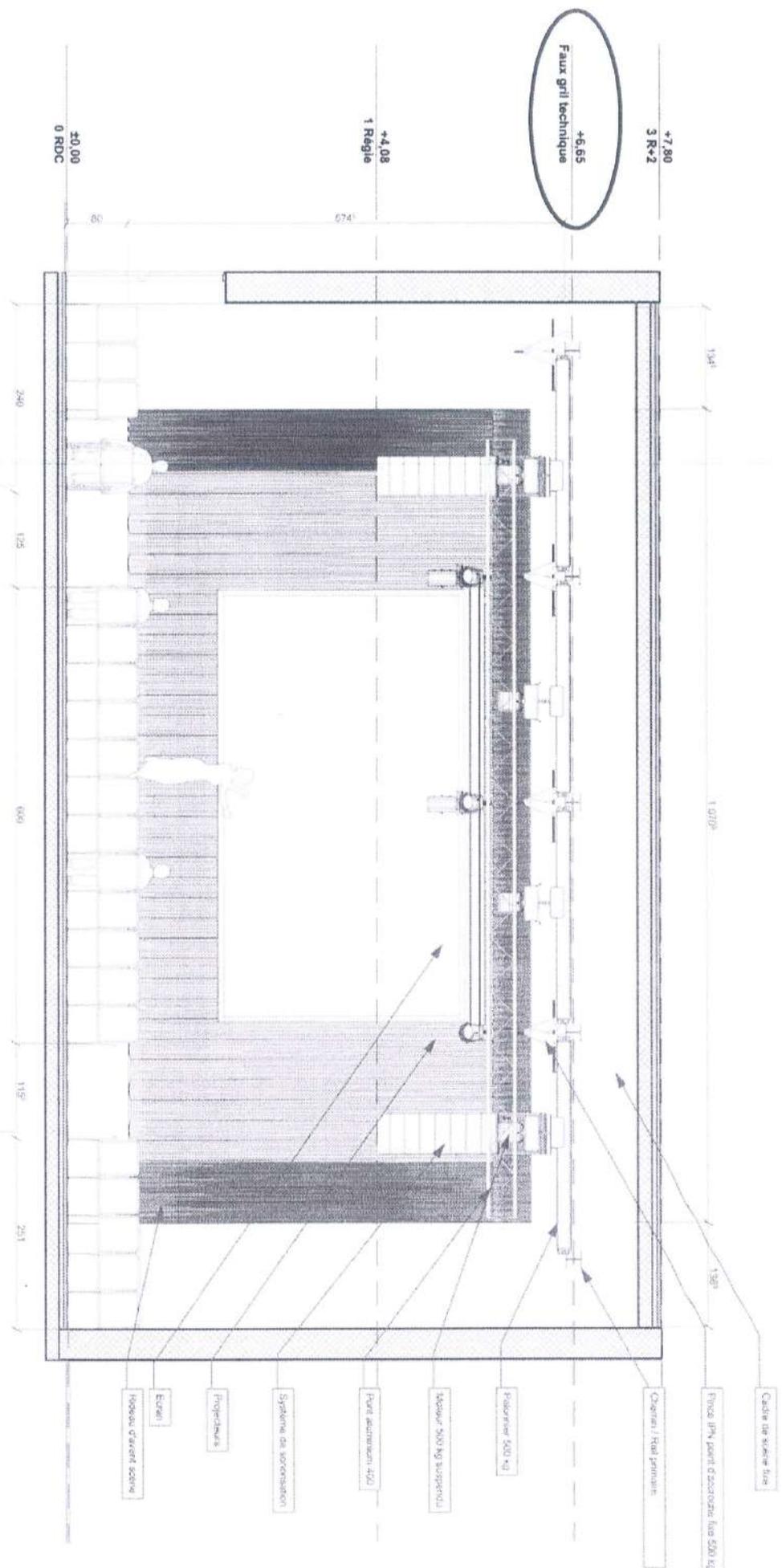


IV – LA SALLE DE SPECTACLE

Configuration Jauge & Effectifs

28. La hauteur sous grill est insuffisante : 5,75 m auquel il faut déduire 1,50 m de hauteur de plateau, et, -comptetenu de la conception du faux grill- les hauteurs nécessitées par les dispositifs d'accrochage, soit au moins 1 m. Il reste environ 3,25 m disponible pour les équipements techniques et les artistes qui évoluent. Il faudrait prévoir 7 m au strict minimum au lieu des 5,75m proposés.

PLANS
 ET
 MANUELS
 - 7 AOÛT 2019
 MANUELS



IV – LA SALLE DE SPECTACLE

Plan RDC / ESPACE SPECTACLE

32. Il manque des indications sur la gestion des accès (gestion des flux en liaison avec les autres activités, zone d'attente avant l'ouverture des portes de la salle, gestion du contrôle d'accès – manuel ou informatisé).

